Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260922-2026_78-DE

2026-78 : Dénomination d'une voie communale – Chemin Chauvin

Rapporteur : Madame la Maire

Madame la Maire expose à l'assemblée délibérante que le chemin allant du chemin des Rues au bout de la rue des Epinettes est communément appelé « Chemin Chauvin ».

Ce chemin correspond à un ancien chemin creux, utilisé par les habitants comme abri durant la Seconde Guerre mondiale, notamment lors des bombardements ayant touché la région de Saint-Malo.

Après-guerre, alors que ce passage était devenu difficilement praticable, une initiative locale portée notamment par Monsieur Édouard CHAUVIN, alors adjoint au maire, a permis sa réhabilitation.

Après des échanges avec la famille de Monsieur et Madame Edouard CHAUVIN, il est proposé d'officialiser cette dénomination.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29, qui confère au conseil municipal une compétence générale pour régler par ses délibérations les affaires de la commune, dont la dénomination des voies communales,

Considérant que cette dénomination est déjà fréquemment utilisée par les habitants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'approuver

- La dénomination « Chemin Chauvin » pour désigner le chemin concerné.

D'autoriser

- Madame la Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette dénomination, notamment la mise à jour de l'adressage, de la signalétique et des documents cadastraux.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
Madame la Maire
Marie-France FERRET



Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260922-2026_78-DE

SAINT-JOUAN des Guérets

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt- six, le jeudi dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Jouan des Guérets, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame FERRET Marie-France, Maire, en vertu des articles L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers en exercice	:	23
Nombre de pouvoirs	:	3
Nombre de Conseillers présents	:	20
Quorum	:	12
Date de convocation et d'affichage	:	14 septembre 2026
Date d'affichage du compte-rendu	:	22 septembre 2026

Membres présents : Mme FERRET Marie-France, M. GUEGUEN François, M. PITEL Philippe, Mme BUSNOUF Dominique, M. LUTZ Maxime, Mme CICI Rose-Anne, Mme POREE Sophie, M. DERVILLE Pascal, M. MONNIER Alain, Mme SANTONI Sylvie, Mme BERRY Fabienne, Mme HAULBERT Marie, Mme FOLL Corinne, Mme CHOQUET Gwénaëlle, M. VIMBERT Paul-Henry, M. RONCERAY Christophe, Mme GAUDIOSO Frédérique, M. JASLET Nicolas, Mme POIRIER Aude, M. BOIVIN Adrian.

Absents excusés : M. LE PIVERT Jean-Michel, Mme MACE Laura, M. LEMOINE Pierre-Yves.

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. LEMOINE Pierre-Yves à Mme CICI Rose-Anne, M. LE PIVERT Jean-Michel à M. VIMBERT Paul-Henry, Mme MACE Laura à Mme FOLL Corinne.

Président : Mme FERRET Marie-France

Secrétaire de séance : Mme GAUDIOSO Frédérique